bil ta garbi

Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application des articles L.121-16, L.121-17 et R. 121-19 et suivants du code de l'environnement

PROJET DE MODERNISATION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET ORGANIQUE (UVEOR) CANOPIA À BAYONNE

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable sur le projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique et Organique (UVEOR) CANOPIA à Bayonne est organisée par le Syndicat Mixte Bil Ta Garbi en charge de la prévention, de la valorisation et du traitement des déchets pour ses 2 intercommunalités membres : la Communauté d'Agglomération Pays Basque (158 communes et 329 856 habitants) et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (53 communes et 17 683 habitants).
Le pôle CANOPIA est situé au nord de la commune de Bayonne, à l'adresse suivante : 110 Av. Henri de Navarre, 64100 BAYONNE.
Ainsi, le Syndicat Bil Ta Garbi, dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation de l'UVEOR de CANOPIA, souhaite faire évoluer et moderniser son installation, dans l'objectif de répondre aux enjeux réglementaires s'imposant à la filière et de contribuer à la transition énergétique engagée sur le territoire.
Le projet porte donc sur la modernisation de l'actuelle UVEOR CANOPIA afin d'améliorer ses performances techniques, environnementales et énergétiques, tout en garantissant la continuité du service public de traitement des déchets sur le territoire.
Le projet de modernisation poursuit trois objectifs structurants :

- Optimiser la valorisation des déchets, en récupérant davantage de matières encore présentes dans les ordures ménagères résiduelles et en réduisant fortement la part des déchets ultimes
- Maximiser la production énergétique, en renforçant l'actuelle valorisation du biogaz, de la chaleur et de l'électricité produits à partir des ordures ménagères résiduelles du territoire
- Maîtriser l'ensemble des opérations de traitement, en sécurisant le service public, en limitant la dépendance à des solutions extérieures et en recherchant une meilleure maîtrise des coûts, des nuisances et des impacts

Cette concertation a pour objet de permettre au public de s'informer et de formuler des observations et propositions sur le principe du projet de modernisation, ses objectifs, ses caractéristiques principales ainsi que sur les conditions de sa mise en œuvre.
Cette concertation a aussi pour objectif d'enrichir le projet et d'alimenter les réflexions de Bil Ta Garbi, notamment dans le cadre du futur marché global de performance, dont le dialogue compétitif est actuellement en cours.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Cette concertation préalable est organisée à l'initiative du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi, maître d'ouvrage du projet, conformément aux dispositions des articles L. 121-15-1, L.121-16, L.121-17 et R. 121-19 et suivants du Code de l'environnement.
La présente concertation ne se substitue pas aux procédures réglementaires ultérieures auxquelles le projet pourra être soumis, notamment l'évaluation environnementale et l'enquête publique lorsqu'elles seront requises.

COMITÉ DE SUIVI

Pour accompagner la concertation préalable, le syndicat Bil Ta Garbi a souhaité mettre en place un comité de suivi. Ce comité a vocation à renforcer la transparence de la démarche et à veiller au bon déroulement des temps d'information, d'échanges et de participation, proposés au public.
Le Syndicat a souhaité y associer différentes composantes du territoire, afin de disposer d'un regard pluraliste et indépendant sur le projet et sur la concertation. Ce comité réunit des représentants des collectivités concernées, des riverains, du monde associatif, des acteurs économiques, des usagers du service public, ainsi que des personnes qualifiées ou acteurs institutionnels directement concernés par les enjeux du projet.
Il ne se substitue ni au public, ni au maître d'ouvrage, ni aux procédures réglementaires. Son rôle est d'accompagner la démarche, de suivre les temps forts de la concertation, d'identifier les sujets qui appellent des compléments d'information.

DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable se déroulera du 28 septembre au 27 octobre 2026 inclus.
Durant cette période, à travers un important dispositif de participation (registre numérique, réunions publiques, expositions mobiles, ateliers thématiques…), cette concertation offre aux habitants, riverains, associations, collectivités et acteurs concernés la possibilité de poser des questions, de formuler des avis et de faire remonter les points de vigilance à prendre en compte dans la suite des études du projet de modernisation.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Périmètre de la concertation :

Le périmètre réglementaire de la concertation correspond aux lieux officiellement associés à l'information et à la participation du public.
Il est défini d'une part depuis la localisation du projet et des communes susceptibles d'être concernées dans un rayon de 3 kilomètres autour de l'UVEOR CANOPIA. Il s'agit des communes de Bayonne, Boucau, Lahonce, Mouguerre, Saint-Pierre-d'Irube, Tarnos et Saint-Martin-de-Seignanx. Ces deux dernières communes ne font pas partie du périmètre d'intervention de Bil Ta Garbi, mais sont intégrées au dispositif car elles se situent à proximité du site.
Ce périmètre correspond d'autre part au périmètre d'intervention et de compétence du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi, composé des deux intercommunalités membres : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

10 lieux officiels de la concertation :

Les différents lieux sont accessibles aux horaires d'ouverture du public :

- Siège du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi : 7 rue Joseph Latxague, BP 28 555, 64185 Bayonne Cedex
- Siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : 15 avenue du Maréchal-Foch, 64185 Bayonne Cedex
- Siège de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves : 289 route d'Orthez, 64270 Salies-de-Béarn
- Mairie de Bayonne : Hôtel de Ville, avenue Maréchal Leclerc, BP 60 004, 64109 Bayonne
- Mairie de Boucau : 1 rue Lucie Aubrac, 64340 Boucau
- Mairie de Lahonce : 700 avenue de l'Abbaye, 64990 Lahonce
- Mairie de Mouguerre : 582 avenue de la Croix de Mouguerre, 64990 Mouguerre
- Mairie de Saint-Pierre-d'Irube : 1 plaza Berri, 64990 Saint-Pierre-d'Irube
- Mairie de Tarnos : Hôtel de Ville, 14 boulevard Jacques Duclos, 40220 Tarnos
- Mairie de Saint-Martin-de-Seignanx : 47 place Oyon Oïon, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx

Information du public :

- Publication d'un avis par voie dématérialisée sur le site Internet du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi : www.biltagarbi.com
- Affichage du présent avis dans les 10 lieux officiels : sur le lieu du projet, dans les 7 mairies des communes dont le territoire est susceptible d'être concerné par le projet et les sièges des 2 intercommunalités
- Publication de cet avis dans deux journaux régionaux ou locaux

Mise à disposition du dossier de concertation :

- En version numérique sur le site Internet du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi : www.biltagarbi.com
- En version papier, dans les lieux suivants :
  - Au siège du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi
  - Aux sièges de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves
  - Dans les Mairies de Bayonne, Boucau, Lahonce, Mouguerre, Saint-Pierre-d'Irube, Tarnos et Saint-Martin-de-Seignanx

Participation du public :

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra formuler ses observations et propositions durant toute la période de concertation du 28 septembre au 27 octobre 2026 inclus :

- Via un registre électronique en ligne accessible via le site : www.biltagarbi.com
- Via des registres papier, disponibles dans les 10 lieux où le dossier de concertation sera consultable
- Via 2 réunions publiques, en présentiel et diffusées en direct sur la chaîne YouTube officielle de Bil Ta Garbi :
  - Une 1ère réunion publique le 30 septembre 2026 à 18h à la salle l'Albizia, 4 rue Jeanne Peyré à Bayonne
  - Une 2ème réunion publique le 19 octobre 2026 à 18h à l'Espace culturel Larreko, rue Xan Ithourria à Saint-Pée-Sur-Nivelle

  Ces réunions permettront au public de prendre connaissance du projet, d'échanger avec le maître d'ouvrage et de formuler des observations.
- Via 2 ateliers thématiques, sur invitation et inscription préalable :
  - Atelier thématique 1 sur les enjeux et objectifs de la modernisation, le 1er octobre 2026 de 17h30 à 19h
  - Atelier thématique 2 sur le cadre de vie et insertion du projet, le 21 octobre 2026 de 17h30 à 19h

  Ces ateliers sont ouverts aux représentants d'organismes socio-économiques et associatifs du territoire (places limitées).
  Les demandes d'inscription sont à adresser à concertation.canopia@biltagarbi.fr avant le 24 septembre pour l'atelier 1 et le 14 octobre pour l'atelier 2.
- Via des stands mobiles d'information :
  - Stand mobile 1, le 30 septembre 2026 de 8h30 à 12h30 à la médiathèque Sainte-Croix, place des Gascons à Bayonne
  - Stand mobile 2, le 17 octobre 2026 de 11h à 18h au centre commercial Leclerc – 90 avenue Henri de Navarre à Bayonne
- Via 3 journées portes ouvertes :
  - À Mendixka
    7 octobre 2026, de 14h à 16h
    206 chemin de Mendixka, Lieu-dit « Larrascacoplaça »
    Charritte-de-Bas
    Site de Mendixka
  - À l'UVEOR Canopia
    14 octobre 2026, de 14 à 16h / 24 octobre 2026, de 9h à 12h
    110 avenue Henri de Navarre, Bayonne
    Site de Canopia

Si besoin, d'autres temps d'échanges pourront éventuellement être organisés durant cette période et feront le cas échéant l'objet d'une information sur le site www.biltagarbi.com et/ou des collectivités concernées.

Bilan de la concertation :

À l'issue de la concertation préalable, le maître d'ouvrage établira et publiera un bilan de la concertation dans un délai de 2 mois maximum. Ce document permettra de rendre compte de manière transparente de ce qui aura été mis en œuvre pendant toute la période de concertation.
Le bilan identifiera enfin les principaux enseignements de la concertation pour la suite du projet. Il fera l'objet d'une délibération du Comité Syndical de Bil Ta Garbi.
Ce bilan final sera rendu public, notamment sur le site Internet de Bil Ta Garbi www.biltagarbi.com